

OPÉRATION ARGENT DE POCHE

16 – 17 ans

*La Mairie de Plumaudan a mis en place depuis plusieurs années, le dispositif « **Argent de Poche** » celui-ci donne la possibilité aux jeunes âgés de 16 à 17 ans domiciliés sur la Commune d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie.*

*Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires de juillet à août. Elles permettent de gagner un peu d'argent de poche : **15 € par mission**.*

***Une mission, c'est 3 h 00** de travail effectif auquel s'ajoute une pause dans l'un des services de la Commune (Techniques, bâtiments, espaces verts, administratif,) encadrée par un membre du personnel communal ou un élu.*

NOM :

PRÉNOM :

OPÉRATION ARGENT DE POCHE POUR LES 16-17 ANS

Identité

NOM..... PRÉNOM.....

Date de naissance...../...../.....

Adresse :

Tél :/...../...../...../..... ou/...../...../...../.....

Adresse mail :

Situation : (cochez)

- Collégien(ne),
 Lycéen (ne),
 Étudiante,
- Autre situation, précisez

Disponibilités :

Merci d'entourer vos disponibilités

Juillet août 2024

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31	1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Avez-vous une préférence pour un service, si oui :

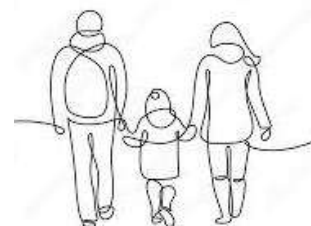
- Administratif
 Services Techniques

Le planning et le choix du service seront faits selon les besoins des services municipaux.

Pièces à joindre :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Photocopie d'une pièce d'identité | <input type="checkbox"/> Contrat de participation signé |
| <input type="checkbox"/> Photocopie de l'attestation d'assuré social | <input type="checkbox"/> Relevé d'Identité Bancaire (RIB) |
| <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance responsabilité civile | <input type="checkbox"/> Autorisation parentale complétée et signée |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile | <input type="checkbox"/> Autorisation « droit d'image » signée |

Le dossier est à retourner à la mairie pour le 31 mai dernier délai. L'ordre d'arrivée des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des missions aux jeunes.



Autorisation parentale :

Madame, Monsieur....., en qualité de représentant (e) légal(e), après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille ou mon fils s'engage :

- La Mairie de Plumaudan ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir un équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune se blesse lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La Mairie de Plumaudan s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés, et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement du chantier. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant

Nom Prénom

Domicilié(e)

à participer à l'opération « **Argent de poche** ».

Fait à PLUMAUDAN

Le...../...../

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Droit à l'image :

Dans le cadre du chantier « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Fait à PLUMAUDAN

Le...../...../

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » du jeune & de son représentant légal.



Contrat de participation

Nom – Prénom (du participant) :

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3 h 00 de travail effectif auquel s'ajoute une pause de 30 minutes.
- Chaque année, je peux participer à plusieurs demi-journées d'activités.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée pour y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

Concernant la réalisation des chantiers

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les missions. En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants à la mission.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue de la mission.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- ☞ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « argent de poche ».
- ☞ Non indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation de la mission

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par mission (durée : 3 heures).

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées

Fait à, le ___/___/___, en deux exemplaires.

Le participant,

Le représentant légal,

Le Maire,
Laurence GALLÉE